



38 6
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

**Projet migration de main-d'œuvre et développement en Afrique de l'ouest
(RAF/02/M59/NET)**

RAPPORT GENERAL DU SEMINAIRE NATIONAL SUR LA MIGRATION DE TRAVAIL ET LE DEVELOPPEMENT

**Novotel Dakar
les 12 et 13 Novembre 2003**

Dans le cadre des activités du Projet « Migration de Travail et Développement en Afrique de l'Ouest » (RAF/02/M59/NET), le Bureau Sous-Régional de l'OIT à Dakar, a organisé les 12 et 13 novembre 2003, dans les locaux du Novotel, un séminaire national tripartite sur la migration internationale et le développement au Sénégal.

L'ouverture du séminaire a été présidée par Monsieur Yéro Déh, Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles, et la clôture par Monsieur Abdou Malal Diop, Ministre des Sénégalais de l'Extérieur. Dans chacune de ces deux cérémonies, la représentation de l'OIT était assurée par Monsieur Dramane Haïdara, Directeur Adjoint du Bureau Sous-régional de Dakar.

Au cours de l'ouverture du séminaire, deux allocutions ont été prononcées. Il s'agit d'une part, de celle de Monsieur Dramane Haïdara, Adjoint au Directeur Régional du BIT et, d'autre part, de celle de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles.

Dans son intervention, Monsieur Haïdara a rappelé la longue expérience de plus de huit décennies de l'OIT dans le domaine de la migration ainsi que son rôle pionnier dans l'élaboration des conventions internationales visant la protection des travailleurs migrants.

Il a fait noter l'organisation prochaine de la Conférence internationale du travail en 2004, qui portera sur une discussion sur les travailleurs migrants dans le cadre d'une approche intégrée.

Il a terminé par un rappel des critères du choix du Sénégal pour abriter le Projet de coopération technique, notamment la position privilégiée du pays dans la sous-région, comme pays émetteur et récepteur de migrants.

Dans son discours, Monsieur Yéro Déh a salué la chance inestimable offerte au Sénégal pour abriter le séminaire national sur les migrations de travail et le développement.

Il a mis l'accent sur l'importance des travailleurs émigrés sénégalais à travers le monde mais aussi la forte présence de travailleurs étrangers au Sénégal et leur apport dans le développement du pays.

Il a insisté sur les défis majeurs que posent les migrations tant pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine.

En séance de clôture, le rapport général a été présenté et l'allocution de Monsieur le Ministre des Sénégalais de l'Extérieur a mis fin aux travaux.

L'objectif du séminaire était :

- i. de permettre de mieux sensibiliser les partenaires tripartites et les autres acteurs aux questions et aux politiques en matière de migration par la diffusion des résultats du projet ;
- ii. d'identifier des cadres de politiques et de bonnes pratiques afin de gérer plus efficacement au niveau national et dans le contexte d'intégration régionale de l'UEMOA les liens existants entre migration de main-d'œuvre et développement ;
- iii. d'identifier une action de suivi dans les domaines de la gestion des migrations, des liens existants entre migration et développement et de l'information en matière de migration.

Les différents partenaires, en l'occurrence, les ministères concernés par la question, les organismes de coopération bilatérale et multilatérale ainsi que la société civile ont eu à manifester leur intérêt à travers leur représentation de haut niveau et de très bonne qualité dans l'ensemble du séminaire¹.

La première journée de travail a été consacrée à la présentation des communications, au nombre de dix. La deuxième journée a consisté en des ateliers.

¹ Voir liste des participants en annexe

I. LES COMMUNICATIONS PRESENTEES

1.1 Présentation des titres des communications

Le contenu des 10 communications était relatif aux sujets suivants² :

- Présentation générale du projet et de l'ensemble des études (Hamidou Bâ, Coordonnateur régional du Projet)
- Les aspects statistiques des migrations internationales au Sénégal (Hamidou BA, Coordonnateur du Projet et Abdourahmane Barry consultant BIT).
- L'observatoire des migrations internationales au Sénégal (Mme Nelly Robin, IRD/OMI).
- Généralités sur la sécurité sociale des travailleurs (M. Tharcisse Nkanagu, BSR/BIT, Dakar).
- Les normes en matière de sécurité sociale des travailleurs (M. Chittarath Phouangsavath, BSR/BIT, Dakar).
- La sécurité sociale des travailleurs migrants (Mme Couty Fall, consultante BIT).
- Migrations internationales et lutte contre la pauvreté (M. Mayacine Camara, Cellule de Suivi de la pauvreté, Ministère de l'Economie et des Finances).
- L'exode des compétences (M. Cheikhou Touré, consultant BIT).
- Politiques en matière de migrations internationales (M. Amadou Bâ, consultant BIT).
- Migrations et développement au Sénégal (M. Oumar Diop, Directeur de l'Emploi, Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles).

1.2 Contenu des communications : synthèse des principaux rapports

❖ COMMUNICATION 1 : EXPOSE INTRODUCTIF DU COORDONNATEUR REGIONAL DU PROJET :

Cet exposé, après avoir rappelé les objectifs du projet Migration de travail et développement en Afrique de l'ouest, a présenté ses réalisations dans les trois pays pilotes : six (6) études au Burkina Faso, cinq (5) études au Mali, quatre (4) études au Sénégal, deux (2) études sous-régionales et deux séminaires d'orientation tenus au Mali et au Bukina Faso.

Le coordonnateur a aussi indiqué qu'un séminaire national est prévu dans chacun des trois pays pilotes.

Les autres activités programmées sont : une réunion d'experts sur les statistiques prévue au Mali et un Symposium sous-régional sur les migrations de travail prévu à Dakar les 16, 17 et 18 décembre 2003.

Dans la seconde partie de son intervention, le coordonnateur a rappelé les objectifs du présent séminaire et la méthodologie de travail adoptée durant les deux jours.

² Voir agenda en annexe

A la suite du coordonnateur du projet, les principaux rapports de consultants et communications faites par les hauts responsables des départements ministériels invités font l'objet d'une présentation selon le canevas suivant :

- Structure du rapport : principaux domaines abordés
- Principaux problèmes soulevés
- Conclusions et recommandations.

❖ **COOMUNICATION 2 : LES ASPECTS STATISTIQUES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES AU SENEGAL**

a) Structure du rapport : principaux domaines abordés

Le rapport a comporté les principaux points suivants :

- principales sources de données
- révision et analyse des données recueillies
- lacunes et faiblesses des données existantes
- producteurs et utilisateurs de données
- utilisation des données pour l'élaboration des politiques
- conclusions et recommandations.

b) Principaux problèmes soulevés

L'étude dans ses développements a mis en évidence entre autres la grande lacune qui est l'absence de données fiables dans le domaine des migrations en général et des migrations internationales.

En outre, il mentionne qu'il est pratiquement impossible de trouver des données actuelles dans le domaine des migrations.

La seule étude de grande envergure dans le domaine des migrations, l'EMUS (Enquête Migration et Urbanisation au Sénégal) a été menée par la Direction de la Prévision et de la Statistique en collaboration avec le CERPOD en 1992-1993 et concernant également sept autres pays de la sous-région.

c) Conclusions et recommandations

Elles ont porté sur deux points :

- » L'amélioration des données existantes :
 - création d'une cellule chargée de coordonner les activités de collecte.
- » L'utilisation des données :
 - mettre à la portée des utilisateurs (planificateurs) les données existants par le biais de la formation et l'organisation des séminaires de diffusion et par d'autres moyens appropriés.

❖ COMMUNICATION 3 : L'OBSERVATOIRE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES AU SENEGAL

a) Structure du rapport : principaux domaines abordés

- Situation des données en matière de migration en Afrique de l'Ouest :
- Présentation de l'observatoire des migrations internationales en Afrique de l'Ouest
- Place du Sénégal : rôle pilote
- Mesures des migrations internationales
- Nouvelle géographie de l'émigration, tendance à l'élargissement des zones d'émigration
- Production de données nationales méconnues et inexploitées
- L'observatoire des migrations internationales au Sénégal .

b) Principaux problèmes soulevés

Les données disponibles sur les migrations internationales sont rares et fragiles et la plupart des estimations chiffrées se réfèrent aux recensements.

Les données censitaires méritent d'être complétées par :

- des enquêtes ;
- une valorisation des données administratives souvent méconnues et inexploitées.

La limite des recensements : le Recensement Général de la Population (RGP) permet d'évaluer le stock d'immigrants, mais une part non négligeable de la population immigrée échappe au recensement.

Deux enquêtes ont été réalisées au Sénégal au cours des dix dernières années :

- Enquête Migration et Urbanisation (EMUS) en 1993 ;
- Déterminants de l'émigration internationale EMUS 2000.

La communication a également mis l'accent sur l'émigration vers les pays africains qui diminue. A l'inverse, elle s'accroît pour les pays européens.

Elle a fait noter la nécessité de recourir aux statistiques produites par les ministères techniques compétents qui sont souvent méconnues et inexploitées :

- Ministère des Affaires Etrangères
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Justice.

Par ailleurs, elle a indiqué que l'observatoire des migrations internationales en Afrique de l'Ouest répond à un objectif d'établir au niveau de chacun des Etats de la CEDEAO, un système standardisée de collectes et d'informations, de promouvoir d'un réseau d'échanges de données, de valoriser aux niveaux régional et international les données des institutions nationales.

L'observatoire des migrations internationales au Sénégal constitue une expérience de coopération inédite, elle permet de collecter des données inédites et confidentielles relatives :

- aux flux d'émigration ou d'immigration ;
- aux itinéraires migratoires ;
- aux migrations irrégulières ou clandestines ;
- à la délinquance étrangère ;
- au trafic des migrations et la traite des personnes.

Elle ouvre des perspectives et des champs de recherche sur :

- la circulation migratoire : évolution des tendances ;
- le contrôle et la gestion de l'étranger : politiques migratoires ;
- relations entre migrations internationales et trafic (de produits illicites ou d'êtres humains) liées au crime organisé.

c) Conclusions et recommandations

» Des antagonismes et déontologies ont été posés par la communication :

- antagonisme entre souveraineté de l'Etat et les droits des personnes ;
- la souveraineté de l'Etat et l'indépendance de la recherche.

» En somme, la question des enjeux politiques et scientifiques de la collecte et de la gestion des données produites par les structures étatiques en matière de migration internationale a été posée.

❖ COMMUNICATION 4 : LES NORMES EN MATIERE DE SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS

a) Structure du rapport : principaux domaines abordés

- Travailleurs migrants : une préoccupation constante de l'OIT. La protection des droits humains des travailleurs migrants et la promotion de l'égalité de traitement et des chances sont des principes défendus dans la Constitution de l'OIT

Références :

Constitution de l'OIT (1919)

Déclaration de Philadelphie (1944)

Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi (1998)

- Toutes les normes de l'OIT ont vocation de s'appliquer aux migrants. Sous réserve des instruments qui concernent des catégories particulières de travailleurs (gens de la mer) les 185 conventions et les 195 recommandations adoptées par l'OIT couvrent les travailleurs nationaux et étrangers sans distinction.

- Certaines normes contiennent des dispositions expresses sur le travailleurs migrants : Conventions N°81 (inspection du travail) ; N°122 (politique de l'emploi);

N°150 (mise en valeur des ressources humaines) ; N°158 (licenciement) ; N°181 (agences d'emploi privées).

- Normes relatives aux travailleurs migrants : Recommandations N°2, N°26 N° 61 ; Conventions N°21 ; N°66 .

- Normes de bases relatives aux travailleurs migrants : Conventions N°97 ; N°143 . Recommandations N°86, N° 151 N°100 ;

- Autre norme internationale (spécifique aux travailleurs migrants : Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (adoptée en 1990 entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003).

- Droits et principes fondamentaux au travail (s'appliquent indifféremment aux travailleurs nationaux ou migrants, réguliers ou irréguliers (Conventions 87 et 98 sur la liberté syndicale et la reconnaissance du droit à la négociation collective ; conventions 29 et 105 sur l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ; conventions 138 et 182 sur l'abolition effective du travail des enfants ; conventions 100 et 111 sur l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

- définition de la notion de travail décent : le travail décent pour tous vise comme but ultime que chaque femme et chaque homme puisse accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité

b) Principaux problèmes soulevés

- Peu de ratifications des instruments (Convention 97 et convention 143)
- Nature des migrations internationales a changé

c) Conclusion et recommandation

- Discuter de l'opportunité de mettre en place de nouvelles normes lors de la Conférence internationale du travail en juin 2004.

❖ COMMUNICATION 5 : GENERALITES SUR LA SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS

a) Structure du rapport : principaux domaines abordés

La communication s'est appesantie sur les mécanismes de la protection sociales et les définitions :

- Travail décent et lutte contre la pauvreté
- La protection sociale comme pilier du travail décent
- définition de la notion de travail décent : le travail décent pour tous vise comme but ultime que chaque femme et chaque homme puisse accéder à un travail

décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité

- champ d'application du travail décent : le concept du travail décent embrasse une perspective large : l'emploi rémunéré, l'auto-emploi (AGR) responsabilité à domicile (mère au foyer) ;
- définition de la protection sociale : la protection est l'ensemble des mesures que la société/l'Etat prend pour protéger ses membres ; Peu importe le type d'organisation que le service de la protection sociale peut adopter, l'essentiel est qu'une protection effective soit assurée.
- portée de la protection sociale : les programmes de protection sociale visent à assurer les conditions économiques et sociales de l'ensemble de la population quelque soit l'âge et le statut personnel. Une protection sociale décente, couvrant toutes les catégories sociales peut donc jouer un rôle important en contribuant à l'égalité entre hommes et femmes.
- stratégie du travail décent par la protection sociale : une stratégie visant à assurer un travail décent est accès vers une protection sociale universelle dont il faut progressivement accroître l'étendue et l'efficacité

Deux axes principaux pour la protection sociale :

- la garantie d'un revenu ;
- la couverture des soins médicaux.

- événements couverts par la Sécurité Sociale :

1. Perte ou réduction du revenu professionnel
2. Risques économiques : chômage
3. Evénements relatifs à l'emploi du revenu.

Références :

La Déclaration de Philadelphie (1944)

La Convention de l'OIT N° 67 (1944)

La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

La Convention de l'OIT N° 1002 (1952).

b) Principaux problèmes soulevés

- La couverture de toutes les catégories sociales
- l'égalité entre les hommes et les femmes
- l'accès à la sécurité sociale de tous les travailleurs et travailleuses – rémunérées ou non, les enfants et les personnes âgées.
 - stratégie du travail décent
- deux axes principaux pour la protection sociale : la garantie d'un revenu et la couverture des soins médicaux.

c) Conclusion et recommandation

- Respect de la Convention n° 118 de l'OIT sur l'égalité de traitement entre Nationaux et non Nationaux (1962).

❖ COMMUNICATION 6 : LA SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

a) Structure du rapport : principaux domaines abordés

- Les inconvénients de la disparité des législations de sécurité sociale
- Inégalité de traitement des travailleurs migrants
- Discrimination par branche de sécurité sociale
- Principales discriminations en matière de prestations familiales, d'accident de travail, de maladies professionnelles.
- Les problèmes liés à l'application successive de plusieurs législations nationales
- L'action de l'OIT et des autres organisations internationales en matière de politique sociale des travailleurs migrants

b) Principaux problèmes soulevés

La faiblesse du nombre de personnes couvertes (-20%) de la population tant en droits propres qu'en droits dérivées est moins de 4% du PIB pour les revenus distribués.

L'inégalité du traitement dans un même espace sous-régional induit par les disparités trop fortes dans les législations sociales des pays

Cette situation risque de se produire dans les espaces économiques comme la CEDEAO et l'UEMOA, provoquant ainsi une entorse :

- La libre circulation des personnes

Les travailleurs migrants peuvent être soumis à trois sortes de problèmes affectant leur protection sociale :

- la discrimination de droit existant dans les législations nationales ;
- les lacunes qu'entraînent la soumission successive des travailleurs migrants à la législation de plusieurs Etats, les problèmes administratifs qui conduisent à une discrimination de fait.

L'étude pose une interrogation d'importance capitale :

Quels dispositifs de protection sociale pour un champ migratoire multipolaire ?

Dans le cadre des efforts d'intégration régionale et sous-régionale, la protection des travailleurs migrants n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante car l'existence d'accords de réciprocité n'a pas encore réglé les problèmes d'ensemble, d'autant que la majorité des migrants n'exercent pas de travail salarié.

Les cinq principes de la doctrine internationale en matière de protection sociale devraient trouver des solutions :

- l'égalité de traitement ;
- la détermination de la législation applicable ;
- la conservation des droits acquis ;
- la conservation des droits en cours d'acquisition
- le service des prestations hors du pays d'emploi.

Autres types de problèmes :

Les réponses des organisations sous-régionales et régionales africaines quant aux problèmes de coordination des législations sociales en matière de sécurité sont encore inachevées.

La proposition d'une convention multilatérale de sécurité sociale au sein de la CEDEAO est encore sans lendemain en dépit de plusieurs réunions d'experts.

Les conventions et accords signés entre le Sénégal et les autres pays comme la France, la Mauritanie et le Mali connaissent encore des difficultés.

c) Conclusions et recommandations

La résolution des problèmes de sécurité sociale doit reposer sur les axes suivants :

- » assurer une coordination des différents moyens d'intervention en l'occurrence de ceux du BIT ;
- » mettre en place un instrument international, car l'application d'une seule convention ne peut régler les problèmes.

Compte tenu de la disponibilité de la convention des Nations-Unies en matière de protection sociale, qui a une vocation universelle, il s'avère urgent de faire signer cette convention par tous les Etats.

En attendant que cette convention soit ratifiée, il importe :

- » de développer des conventions multilatérales de sécurité sociale des organisations sous-régionales telles que la CEDEAO et l'Union Africaine en recherchant des solutions administratives simples et techniquement inadaptées aux différents systèmes de sécurité sociale.

Il est important :

- » de renforcer les différentes conventions bilatérales avec les nouveaux pays de destination des émigrés sénégalais ;
- » d'étendre au Sénégal, la sécurité sociale aux travailleurs migrants.

❖ COMMUNICATION 7 : MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

a) Structure du rapport : principaux domaines abordés

- L'état de pauvreté : définition et perception
- Quelques facteurs entraînant la paupérisation
- La migration internationale comme alternative
- Impacts socio-économiques de la migration internationale sur la pauvreté
- Prise en compte de la pauvreté dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Sénégal (DSRP).

b) Principaux problèmes soulevés

Le contraste frappant entre la pauvreté des populations et la richesse des ressources humaines, des potentialités des sous-sols et les potentialités agricoles : cas des départements de Kédougou et Kolda ;

La pauvreté de Tambacounda alors que la région recèle d'énormes potentialités.

L'importance des transferts des émigrés alors que les populations destinataires n'exercent pas d'activités génératrices de revenus.

L'émigration internationale exerce un attrait auprès des jeunes qui renoncent aux efforts nécessaires pour une réussite dans les hautes fonctions technocratiques ou autres pour rechercher le gain immédiat par l'émigration aux USA, en Allemagne, en Italie, etc...

Les jeunes renoncent au travail de la terre ou à l'élevage et se préparent toujours à quitter le pays.

Une féminisation du rôle de chef de ménage accentuée par le phénomène de l'émigration, les divorces, l'insertion progressive des femmes dans l'activité économique.

Le DSRP révèle que les zones les plus pauvres sont les moins touchées par l'émigration.

c) Conclusions et recommandations

- » Le Gouvernement dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté envisage beaucoup d'activités en vue de permettre aux sénégalais de l'extérieur, de contribuer à l'amélioration des richesses et des conditions de vie des sénégalais.
- » Les activités envisagées sont relatives à tous les secteurs (éducation, santé, agriculture, énergie, secteur privé).
- » La création d'une banque des émigrés rentre dans le cadre de la mise en place de mécanismes de facilitation de l'actionnariat populaire et du secteur privé

national dans le processus de privatisation et d'amélioration des conditions de vie des populations.

❖ COMMUNICATION 8 : L'EXODE DES COMPETENCES

a) Structure du rapport : principaux domaines abordés

- Description sommaire du système d'éducation et de formation au Sénégal
- L'ampleur du phénomène au Sénégal
- Les causes de l'exode des compétences
- Les conséquences de l'exode des compétences
- Les pistes de solutions

b) Principaux problèmes soulevés

Les principales contraintes du système de l'éducation et de formation pouvant avoir des conséquences sur l'exode des compétences sont les suivantes :

- les grandes disparités à l'accès d'offre d'éducation
- le manque de qualité dans les apprentissages
- la prédominance d'un enseignement de type intellectualiste, élitiste faiblement lié aux réalités et préoccupations de l'environnement social et économique.

L'ampleur du phénomène de l'exode des compétences peut être appréciée à plusieurs niveaux :

- les statistiques officielles indiquent qu'environ 7.000 cadres de haut niveau sont dispersés en Europe,
- en outre, les directions s'occupant des étudiants à l'extérieur délivrent en moyenne 100 attestations par jour au cours de l'année pour des formations à l'extérieur,
- enfin des ingénieurs sénégalais sont employés dans les bureaux d'études en France, des professeurs sénégalais enseignent dans des universités canadiennes ou aux Etats-Unis, etc...

L'exode des compétences concernent les spécialités suivantes :

- les ingénieurs et chercheurs
- les enseignants du supérieur.

Les causes de l'exode des compétences sont liées entre autres à la différence des niveaux de salaire entre les pays en développement et les pays développés, l'inadéquation entre les profils générés par le système d'éducation et les besoins en main d'œuvre qualifiée de l'économie, les insuffisances dans les dispositifs d'orientation des étudiants.

Les conséquences de l'exode des compétences peuvent être résumées comme suit :

- une perte importante en nombre et en qualité de ressources humaines ayant coûté cher au pays ;
- le remplacement de ces cadres par des ressources humaines de moindre qualité.

c) Conclusions et recommandations

- » Les prises de solutions sont relatives aux types de problèmes déjà identifiés :
 - L'écart entre les salaires et les conditions de vie de travail.
- » En guise de solution :
 - signer des accords de compensation avec les pays d'accueil ;
 - faciliter le retour des compétences ;
 - utiliser les cadres expatriés pendant une partie de leur congé.
- » L'inadéquation entre le système d'éducation et les besoins de l'économie :
 - procéder aux réformes des programmes d'enseignement afin de mieux articuler éducation et formation et problèmes de développement.

❖ COMMUNICATION 9 : POLITIQUES EN MATIERE DE MIGRATION INTERNATIONALE

a) Structure du rapport : principaux domaines abordés

- Les grandes tendances en matière de migration : principaux problèmes
- Les migrations au Sénégal, les nouvelles tendances de la migration, la féminisation et la jeunesse de la migration, les réseaux confrériques et le renouveau associatif, les transferts financiers des émigrés.
- Politiques en matière de migration et intégration régionale
- Analyse des textes nationaux relatifs aux migrations, analyse des conventions instruments internationaux sur la migration,
- Faiblesses des politiques actuelles de migration
- Lacunes et faiblesses des politiques nationales
- Problèmes de cohérence des lois nationales avec les conventions internationales

b) Principaux problèmes soulevés

La migration au Sénégal a évolué depuis les indépendances en passant d'une migration de main d'œuvre peu qualifiée à une migration de main d'œuvre hautement qualifiée.

De nouvelles destinations sont apparues et qui concernent principalement l'Union Européenne, les Etats-Unis, etc...

L'émigration se caractérise par de nouvelles tendances marquées par l'apparition de réseaux clandestins et le passage d'une émigration de travail à une émigration d'installation.

La fuite des cerveaux est devenue un phénomène important ayant tendance à vider le Sénégal de ses cadres hautement qualifiés.

L'émigration reste également marquée par l'apparition de réseaux confrériques à base religieuse et le renouveau associatif.

Les transferts financiers des émigrés constituent une manne financière importante jouant un rôle socio-économique considérable.

Ainsi, pour les estimations de l'année, ils représentent 7% du PIB et 82% de l'Aide Publique au Développement (APD).

Malgré l'existence de nouveaux textes et de lois réglementant l'entrée et la sortie des migrants dans le territoire national, il importe de noter le caractère encore embryonnaire d'une véritable politique nationale de migration articulée avec le processus de développement.

Il n'existe pas de messages clairs en matière de migration encourageant ou décourageant l'émigration/l'immigration.

Les institutions chargées de mettre en œuvre la politique et la gestion des migrations restent entravées par une insuffisance de moyens logistiques et de ressources humaines à même de mener à bien leurs missions.

c) Conclusions et recommandations

Eu égard aux contraintes identifiées en matière d'élaboration de politiques nationales de migration, il a été formulé les recommandations suivantes :

- » amener les Etats à élaborer une politique claire et transparente en matière de migration ;
- » valoriser les émigrés comme acteurs de développement ;
- » créer une structure spécifique pour la gestion des migrations internationales. Ces structures doivent englober un observatoire chargé des études et recherche sur la migration internationale, le suivi et l'évaluation des politiques de migration ;
- » mettre en place des mécanismes incitatifs pour orienter les transferts d'argent des émigrés vers des investissements productifs ;
- » mener des campagnes de sensibilisation auprès des autorités politiques, des décideurs et des migrants sur les principaux problèmes entravant la bonne gestion des migrations.

❖ COMMUNICATION 10 : MIGRATION ET DEVELOPPEMENT AU SENEGAL

a) Structure du rapport : principaux domaines abordés

- Tendances de la migration internationale de la main d'œuvre
- Migration et développement : les transferts financiers et le développement des

compétences et qualifications

- Migration et politique de développement : place de la migration dans les politiques de développement.

b) Principaux problèmes soulevés

En ce qui concerne les tendances du marché sénégalais du travail et les migrations, il importe de noter que la faiblesse du taux de croissance économique ainsi que son profil caractérisé par une contribution marginale des secteurs d'activités intensifs en main d'œuvre et la croissance démographique continuent de favoriser les départs des nationaux vers l'étranger.

Cependant certaines destinations des émigrés connaissent des tensions et des conflits militaires (Côte d'Ivoire, Congo, Gambie, etc...), tandis que d'autres comme le Nigéria vivent une situation économique difficile.

Par ailleurs au niveau des marchés du travail des pays de destinations, on note une ouverture croissante favorable à l'immigration et l'admission temporaire de travailleurs qualifiés.

En ce qui concerne le transfert financier des émigrés, on note une importance croissante de ces derniers, indiquant que la croissance de main d'œuvre est devenue un levier important de développement économique et social.

En 2002, dans les transferts estimés à 182 milliards de FCFA, 169 provenaient de travailleurs migrants, représentant 7% du PIB et 82% de l'APD.

Cependant cette substantielle épargne va vers des destinations peu favorables à l'investissement productif environ 25%, alors que 75% sont utilisés aux dépenses de consommation des familles des émigrés restés au pays.

Les institutions du financement décentralisé offrent cependant des canaux pour mobiliser l'épargne des migrants à côté des banques classiques.

Ainsi les apports des ressources financières des émigrés atténuent la crise des finances publiques.

Cependant, la contribution du capital humain des travailleurs sénégalais de l'extérieur dans le développement des compétences et qualification des personnes restées au pays demeurent insignifiantes.

Certaines organisations, à travers la coopération internationale comme l'OIM aide les pays en développement à bénéficier de l'expertise de leurs citoyens migrants travaillant dans les pays étrangers.

Il en est ainsi du programme TOKTEN (transfert de savoir à travers les nationaux expatriés), du PNUD, RNAQ (retour des nationaux africaines qualifiés), de l'OIM, MIDA, PIAD qui visent tous les deux à apporter une assistance permettant au pays en développement de tirer profit des compétences de leurs expatriés.

La migration occupe une place centrale dans le développement de plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest.

Ces derniers ont mis en place des structures de gestion, mais ces initiatives restent encore marginales car elles ont encore très peu d'effets en matière de définition de politiques de migrations internationales, de la main d'œuvre intégrées aux politiques de développement tant au niveau des pays que des espaces sous-régionaux.

c) Conclusions et recommandations

En vue d'augmenter la contribution de la migration au développement du pays, il importe de prendre en compte les recommandations ci-après :

- » Mettre en place un système d'incitation fiscal et autres mécanismes pour accroître la part de l'épargne migratoire vers le pays et la canaliser vers des investissements productifs.
- » L'Etat doit s'atteler à la revue de ces politiques émergentes en matière de migrations internationales de la main d'œuvre en vue d'élaborer de façon concertée entre partenaires sociaux, associations d'émigrés, banques, institutions du marché du travail, etc..., une politique globale et cohérente de migration en s'inspirant des conventions pertinentes de l'OIT, des protocoles de l'Union africaine, de l'UMEOA et de la CEDEAO.
- » L'Etat doit mettre un système d'information intégré sur les migrations afin d'apporter aux travailleurs migrants les informations nécessaires pour leurs décisions d'épargne et d'investissement.
- » L'Etat doit mettre en place les programmes visant à promouvoir le développement dans les région et zones de départ des migrations. En partant de leurs potentialités économiques pour augmenter les possibilités d'emploi et de revenus des populations concernées
- » Le BIT et l'OIM doivent apporter leur coopération technique pour la formulation de politiques de migration nationales et internationales, le renforcement des capacités des administrations et des acteurs nationaux (administration, partenaires sociaux, associations d'émigrés, acteurs locaux des structures décentralisées).

1.3 Points d'échanges et de convergences

On peut répartir le contenu des débats en trois grandes catégories, à savoir :

1. les conditions préliminaires pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique appropriée en matière de migrations,
2. la sécurité sociale des travailleurs migrants
3. et l'impact des migrations dans le développement.

1) En ce qui concerne les conditions préliminaires pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique appropriée en matière de migrations, elles sont au nombre de trois essentiellement. Il s'agit,

- de l'amélioration des statistiques dans le domaine des migrations en général et des migrations internationales en particulier,
- de la création d'une structure chargée de la coordination et de la gestion des principales activités en rapport avec les migrations
- et de la mise en place d'un programme BIT destiné à faciliter la mise en application des recommandations du séminaire.

Le séminaire estime aussi que l'amélioration du système de contrôle des sorties peut aider à réduire certains inconvénients liés l'exode des compétences.

2) En matière de sécurité sociale des travailleurs migrants, qui demeure une des préoccupations majeures du BIT, sa prise en compte adéquate nécessite le recours aux mesures suivantes :

- l'examen des différentes législations des pays partenaires pour mieux identifier les conditions de leur intégration ainsi que la mise en œuvre de celle-ci,
- l'examen du cas spécifique de la territorialité des législations nationales, qui fait que des travailleurs migrants perdent tous leurs avantages sociaux du fait de leurs changements de pays de résidence,
- la facilitation du regroupement familial pour les travailleurs migrants,
- la prise en compte adéquate du VIH/SIDA dans la protection sociale des travailleurs migrants.

3) Pour ce qui est de l'impact des migrations dans le développement, il a été constaté l'important apport que les travailleurs migrants procurent à leurs pays d'origine, mais aussi à leurs pays de destination. Le séminaire juge nécessaire de mieux structurer les différents apports pour améliorer la contribution des travailleurs migrants.

II. LES ATELIERS DE LA DEUXIEME JOURNEE

Deux ateliers ont été constitués à la fin de la première journée, chacun avec ses termes de référence. L'atelier 1 devait procéder à l'examen du thème « Migration et développement » tandis que l'atelier 2 était consacré aux questions liées aux « statistiques/politiques et assistance/suivi ».

Chaque atelier a eu à reprendre, d'une manière ou d'une autre, certaines parties des débats de la première journée. Il en résulte certains recoupements. En particulier, les diagnostic de la situation en matière de migrations demeure le même.

2.1 Termes de références des ateliers

Pour chaque atelier, des termes de référence précis ont été élaborés (voir annexe).

2.2 L'atelier 1 : Migration et développement

Les recommandations formulées par l'atelier concernent trois domaines, à savoir, le domaine des politiques et institutions, le domaine économique et social et le domaine de la gestion et de la communication.

➤ **Domaine des politiques et institutions**

Les dispositions suivantes sont recommandées :

- Elaboration d'une véritable politique nationale de migration.
- Faire en sorte que les politiques de planification articulent mieux les politiques de migration avec les stratégies de développement.
- Mettre en place un organe fédérant tous les ministères et organismes impliqués qui coordonnera toute la politique en matière de migration.
- Renforcer les capacités aussi bien des institutions que des ressources humaines de ces institutions.
- Encourager la ratification et l'application des normes internationales permettant de garantir la prise en charge de la sécurité sociale des travailleurs émigrés.
- Coordonner la législation de sécurité sociale dans les pays africains avec 5 principes à respecter : égalité de traitement, détermination de la législation applicable, conservation des droits, conservation des droits en cours d'acquisition, jouissance par les travailleurs émigrés des services de prestation de leur pays d'origine par le biais de la création d'une caisse de retraite des expatriés.
- La poursuite du Projet Migration et Développement en Afrique de l'Ouest afin de piloter les axes stratégiques du prochain programme qui sera mis en place.

➤ Domaine économique et social

Les recommandations préconisent :

- la création d'une caisse de retraite des sénégalais de l'extérieur.
- l'extension de l'assurance volontaire de la Caisse de Sécurité Sociale aux sénégalais de l'extérieur en ce qui concerne les prestations familiales.
- L'ouverture des mutuelles de santé aux sénégalais de l'extérieur dont les familles sont sur place au Sénégal.
- La prise en compte du VIH/SIDA,
- Le financement de l'extension de la prise en charge sociale de tous les migrants par les transferts et en s'appuyant aussi sur les organisations confrériques et les mouvements associatifs.
- La sécurisation des investissements des émigrés.
- La facilitation de l'accès au logement des émigrés.

➤ Domaine gestion et communication

Dans ce domaine, les recommandations sont au nombre de 7, à savoir :

- Mobiliser les ONGs autour des activités IEC, de renforcement des capacités, de reconversion des mentalités et de plaidoyer.
- Prendre en charge les aspects suivi et évaluation.
- Faire bénéficier aux émigrés d'un encadrement approprié tant avant, pendant et après leur retour au pays.
- Lancer des campagnes de négociation d'accords bilatéraux avec les pays d'accueil où il existe un nombre important de sénégalais.
- Finaliser les projets de convention dans le cadre de l'intégration régionale (CEDEAO, UEMOA, UA).
- Organiser une campagne mondiale en faveur de la ratification de la Convention des Nations Unies sur la protection des travailleurs migrants et de leur famille.
- Prendre en compte la dimension genre dans la mise en œuvre de toutes les recommandations.

2.3 L'atelier 2 : Statistiques et politiques de migration /Assistance - suivi

➤ Statistiques et politiques de migration

L'atelier a identifié des domaines principaux dans lesquels des problèmes se posent. Il s'agit des domaines statistique, observatoire des migrations internationales, protection et sécurité sociale, exode des compétences et politique en matière de migration.

Dans le domaine des statistiques des migrations, marqué par des insuffisances telles que le manque, la non-fiabilité et la non-pertinence des données (données souvent caduques), les solutions préconisées sont le recours à des recensements ou à des enquêtes appropriés, avec tous les moyens matériels et humains requis.

Pour ce qui est de l'observatoire des migrations internationales, il y a lieu d'accélérer la création des observatoires du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur et du Ministère de l'Intérieur.

En ce qui concerne la protection et la sécurité sociale des travailleurs, il a été relevé par l'atelier une certaine insuffisance dans la volonté politique en ce qui concerne la ratification des conventions ; la restriction du champ de la sécurité sociale ; les disparités des législations nationales ; la prise en compte insuffisante dans la législation sociale des maladies récurrentes telles que le SIDA ; et le déficit de communication des travailleurs sur la protection et la sécurité sociale.

Les solutions préconisées consistent en :

- l'incitation des décideurs à ratifier les conventions ;
- la mise en place d'une sécurité transfrontalière à l'aide de conventions bilatérales et multilatérales ;
- la généralisation et l'harmonisation de la sécurité sociale,
- la révision de la législation afin de mieux prendre en compte les maladies récurrentes ;
- la mise en place d'un dispositif de communication et de concertation pour amener les migrants à s'assurer.

Pour ce qui est de l'exode des compétences, l'atelier a mis en exergue l'absence de politique et de cadre pour le retour et la réinsertion des migrants, l'inadéquation entre les profils de formation et les besoins en compétences et la différence des niveaux de vie et de salaire entre les pays. Les solutions proposées consistent à mettre en place, d'une part, un organe de plaidoyer, de suivi et d'évaluation et, d'autre part, un dispositif de facilitation pour le retour et l'insertion (guichet unique).

En matière de politique de migration, l'atelier a relevé la faible articulation avec les politiques de développement et préconise l'élaboration d'un document de politique de migration tenant compte de l'ensemble des préoccupations nationales.

➤ Besoins en assistance technique/Suivi de la mise en œuvre des recommandations

En ce qui concerne les besoins en assistance technique en matière de migrations, l'atelier constate qu'ils sont réels, et l'appui du BIT a été considéré comme indispensable pour mener à bien la mise en œuvre des différentes recommandations.

A cet égard, l'atelier recommande la poursuite du Projet Migration pour apporter un appui et une expertise dans les domaines suivants : migration, économie et migrations, statistiques migratoires, sécurité sociale, sociologie et migrations, assistance sociale des migrants, droit et migrations.

Par ailleurs, des indications générales de directions pour la création d'un cadre conceptuel pour l'élaboration de la politique nationale en matière de migration ont été fournies par l'atelier sous la forme d'une ébauche, avec un objectif général et 3 objectifs de stratégies.

Objectif général : Structurer la contribution des migrants internationaux au développement durable du Sénégal.

Objectif stratégique n° 1 : Créer un référentiel approprié (les organes et les textes) pour la protection du travailleur migrant et la gestion de l'information sur la migration internationale.

Objectif stratégique n° 2 : Produire des données fiables et actuelles sur la migration internationale.

Objectif stratégique n° 3 : Mettre en place un dispositif de facilitation pour le retour et l'insertion ou la réinsertion des migrants.

III. CONCLUSIONS GENERALES ET RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE

Au cours des deux journées, le séminaire a eu à procéder à l'examen des documents proposés, à approfondir la réflexion sur les différents problèmes posés et à préconiser des solutions.

A l'examen des documents et compte tenu des débats aussi bien en séances plénières qu'en atelier, on peut dire que le contenu du séminaire s'articule essentiellement autour des trois points suivants, à savoir :

- les conditions préliminaires pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique appropriée en matière de migrations,
- la sécurité sociale des travailleurs migrants,
- l'impact des migrations dans le développement.

En ce qui concerne les conditions préliminaires pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique appropriée en matière de migrations, la présente situation est marquée par l'absence d'une politique cohérente en la matière et permettant de tenir compte des différentes préoccupations. Les solutions préconisées concernent :

- la définition d'une politique globale et cohérente en matière de migration
- la poursuite des activités du Projet Migration et Développement en Afrique de l'Ouest ;
- la mise en place d'un programme BIT, à travers le Projet Migration, destiné à faciliter la mise en application des recommandations du séminaire ;
- l'amélioration des statistiques dans le domaine des migrations en général et des migrations internationales en particulier ;
- la création des observatoires des migrations pour le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur et pour le Ministère de l'Intérieur ;
- la création d'une structure chargée de la coordination et de la gestion des principales activités en matière de migrations ;
- l'amélioration du système de contrôle des sorties en général et de celles de certaines compétences en particulier.

Pour ce qui est de la sécurité sociale des travailleurs migrants, les recommandations suivantes ont été formulées :

- procéder à l'examen des différentes législations des pays partenaires pour mieux identifier les conditions de leur intégration ainsi que la mise en œuvre de celles-ci ;
- analyser et proposer des solutions concernant le cas spécifique de la territorialité des législations nationales, qui fait que des travailleurs migrants perdent tous leurs avantages sociaux du fait de leurs changements de pays de résidence ;
- tendre vers la facilitation du regroupement familial pour les travailleurs migrants ;
- assurer la prise en compte adéquate du VIH/SIDA dans la protection sociale des travailleurs migrants.

En ce qui concerne l'impact des migrations dans le développement, il a été constaté l'important apport que les travailleurs migrants procurent à leurs pays d'origine, mais aussi à leurs pays de destination. Le séminaire a retenu les recommandations suivantes :

- » Mettre en place un système d'incitation fiscal et autres mécanismes pour accroître la part de l'épargne migratoire vers le pays et la canaliser vers des investissements productifs.
- » L'Etat doit s'atteler à la revue de ces politiques émergentes en matière de migrations internationales de la main d'œuvre en vue d'élaborer de façon concertée entre partenaires sociaux, associations d'émigrés, banques, institutions du marché du travail, etc..., une politique globale et cohérente de migration en s'inspirant des conventions pertinentes de l'OIT, des protocoles de l'Union africaine, de l'UMEOA et de la CEDEAO.
- » L'Etat doit mettre un système d'information intégré sur les migrations afin d'apporter aux travailleurs migrants les informations nécessaires pour leurs décisions d'épargne et d'investissement.
- » L'Etat doit mettre en place les programmes visant à promouvoir le développement dans les région et zones de départ des migrations. En partant de leurs potentialités économiques pour augmenter les possibilités d'emploi et de revenus des populations concernées.
- » Le BIT et l'OIM doivent apporter leur coopération technique pour la formulation de politiques de migration nationales et internationales, le renforcement des capacités des administrations et des acteurs nationaux (administration, partenaires sociaux, associations d'émigrés, acteurs locaux des structures décentralisées).

Par ailleurs, il a été envisagé l'extension du présent projet pour une durée de trois ans renouvelable au besoin après évaluation.

L'extension de cette présente phase du projet devrait poursuivre les objectifs suivants :

- » Identifier toutes les recommandations pertinentes issues du séminaire et définir un programme d'actions étalé sur trois ans disposant d'une matrice des actions ainsi que des indicateurs de performances et de résultats.
- » Identifier les moyens humains, les ressources financières nécessaires que les différentes structures nationales et internationales susceptibles de participer à la mise en œuvre du programme d'actions.
- » Définir un chronogramme de mise en œuvre des activités du plan d'actions.
- » Mettre en place une structure de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions.

Fait à Dakar, le 12 Décembre 2003

Le rapporteur général : Abdourahmane BARRY
Le co-rapporteur : Amadou BA

ANNEXE I

Séminaire national tripartite sur la migration internationale
de travail et le Développement au Sénégal

NOVOTE Dakar, le 13 novembre 2003

ANNEXES

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	PRENOMS	NOM	STRUCTURE REPRÉSENTÉE
1.	Toussaint	FALL	Ministère des Affaires Étrangères
2.	Papa Biyoukha	NEANE	Ministère des Négociés de l'Étranger
3.	Moukoko	SUEYE	Ministère des Énergies et l'Équipement
4.	Fallou Astor	SYLLA	DF / ANGOA
5.	El Hadji	MBENKOP	ONIS
6.	Papa	NDIAYE	ONIS
7.	Ousmane Toussaint	DIALLLO	Consultants
8.	Tachelouh	TOUPE	STI
9.	Christophe	TOURE	Consultants
10.	Papa Kyssou	SYLLA	ONIS
11.	Abdoulaye	THIAM	ONIS
12.	Thérèse	SECK	DF / ANGOA
13.	Alamadou	LISSIS	DF / ANGOA
14.	Abou	DIALLLO	DF / ANGOA
15.	Aboulaye	FALL	Ministère des Affaires Étrangères
16.	Moukoko	FALL	Direction Prévisions et Statistiques

ANNEXE 2 :

TERMES DE REFERENCE DES ATELIERS

ATELIER I : MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT

- 1/ Identifier les principaux défis et questions en matière de migrations et développement**
- 2/ Thèmes à débattre :**
 - Migration et développement : communautés transnationales, migration de retour et envois de fonds
 - Bonnes pratiques internationales en matière de migration
 - Exploitation des travailleurs migrants et problèmes de sécurité sociale
 - Prise en compte de la dimension genre comme thème transversal

ATELIER II : STATISTIQUES/POLITIQUES, ASSISTANCE/SUIVI

- 1/ Identifier les principaux défis et questions en matière de statistiques et politiques de migrations**
- 2/ Thèmes à débattre :**
 - Besoins en statistiques et informations pour l'élaboration de politiques,
 - Directions futures et cadre conceptuel pour l'élaboration de la politique nationale en matière de migration internationale
 - Besoins en matière d'assistance technique et d'un agenda pour une action de suivi
 - Prise en compte de la dimension genre comme thème transversal